



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LA FPHQ : LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DES PARAMÉDICS DU QUÉBEC (FCPQ) SATISFAITE DE LA CONCLUSION

Québec, le 8 novembre 2018 – La Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ) est satisfaite de la signature de la nouvelle convention collective, conclue hier à Québec avec la Fédération des employés du préhospitalier du Québec (FPHQ). Cette convention collective régit désormais les conditions de travail des membres du personnel paramédic de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) et de la Coopérative des paramédics du Grand-Portage (CPGP), tous syndiqués auprès de la FPHQ. Selon M. Alain Gaudreault, président de la CPO et vice-président de la FCPQ, ce nouveau contrat de travail permet de tourner la page sur une grève qui a mobilisé les énergies des deux parties.

En effet, la signature de ce nouveau contrat de travail met un terme à l'un des plus longs conflits de travail de l'histoire du secteur des services préhospitaliers d'urgence. La convention collective régissant le personnel paramédic des entreprises concernées était en effet échue depuis le 1^{er} avril 2015. Pour M. Gabriel Lavoie Lévesque, vice-président de la CPGP, les coopératives des paramédics ont su trouver un terrain d'entente mutuellement avantageux pour les deux parties, de façon à maintenir le pouvoir d'achat de leurs membres et à assurer la pérennité de leur entreprise collective.

La nouvelle convention collective, signée en présence de M. Daniel Chouinard, président de la FPHQ, demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 2022. Par la signature de cette convention collective, la FCPQ aura finalement conclu une convention collective pour l'ensemble des membres l'ayant mandatée à titre d'association d'employeurs.

La FCPQ souhaite profiter de l'occasion pour remercier ses partenaires syndicaux pour leur collaboration à la conclusion de cette convention collective.

-30-

Pour information :

Dominic Vallières
Conseiller principal aux affaires publiques
Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ)
418-473-6913